

Conditions générales d'inscription

Inscription aux cours en présentiel

L'inscription aux cours dispensés par l'Institut de Cafetier Restaurateur (ci-après : ICR), se fait exclusivement en ligne depuis le site de l'ICR via le formulaire sécurisé.

Le prix des cours comprend la formation en présentiel, les supports de cours ainsi que l'accès à la plateforme e-learning.

L'étudiant est considéré comme inscrit dès qu'il s'est acquitté du paiement.

L'étudiant inscrit auprès de l'ICR est responsable de son inscription à l'examen du Diplôme auprès de l'IFAG. Les frais et modalités d'inscription auprès de l'IFAG ne sont pas de la faculté de l'ICR.

Retrait d'inscription aux cours en présentiel

Aucun remboursement n'est effectué par l'ICR en cas de retrait d'inscription au cours.

En cas d'impossibilité pour l'étudiant de suivre la session de cours à laquelle il s'est inscrit, l'ICR peut, selon les places disponibles, permettre à l'étudiant de se présenter à une autre session.

Droit de propriété intellectuelle

Le contenu des supports de cours et de la plateforme e-learning appartient à l'ICR et est réservé à l'usage privé de l'étudiant inscrit aux cours dispensés par l'ICR dans le cadre de son apprentissage. Le contenu des supports de cours et de la plateforme e-learning ne peut ainsi être ni transmis à un tiers, ni dupliqué, ni utilisé pour tout autre usage privé ou commercial.

Les présentes conditions générales adoptées par l'Institut de Cafetier restaurateur entrent en vigueur le 1^{er} juin 2025.